

Intitulé du poste : Enseignant spécialisé coordonnateur d'une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire en lycée professionnel

Commentaire succinct :

Discipline(s) de recrutement : Toutes disciplines 2nd degré

Code discipline : L ou P selon recrutement

**Etablissement : Lycée Professionnel Olivier Guichard GUERANDE (affectation principale)
SEP LPO Alice Milliat PONTCHATEAU (affectation secondaire)**

Code UAI : 0441550W – 0440541Z

Date de mise en œuvre du projet d'établissement :

Date de signature du contrat d'objectifs :

Personne à contacter : LUCAS Brice, proviseur du LP Guichard / Olivier TAVAN, proviseur LPO Milliat

Adresse électronique : ce.0441550W@ac-nantes.fr / ce.0442993p@ac-nantes.fr

Téléphone : 02 40 24 93 10 / 02 40 45 66 80

Information présentée au conseil d'administration du :

Caractère spécifique du poste :

Axe(s) du projet d'établissement et/ou du contrat d'objectifs

Textes de référence

Circulaire n° 2015-129 du 21 août 2015 : Unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis), dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et les seconds degrés

Circulaire n° 2016-186 du 30 novembre 2016 relative à la formation et l'insertion professionnelle des élèves en situation de handicap

Le dispositif constitue une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique. Il propose, en milieu scolaire ordinaire, des possibilités d'apprentissage souples et diversifiées à des élèves bénéficiant d'une notification de la commission des droits de l'autonomie des personnes handicapées (CDA-PH) de CAP soutien ULIS en cours de validité. Les affectations quant à elles relèvent de la compétence du Directeur académique des services de l'éducation nationale.

Spécificité(s) et caractéristique(s) du poste :

L'enseignant coordonnateur est placé, sous la responsabilité fonctionnelle du chef d'établissement et sous celle hiérarchique de l'inspecteur de l'Éducation nationale Ecole Inclusive qui est en charge de son évaluation. À ce titre, il assure :

- l'appui aux apprentissages généraux et professionnels du référentiel en collaboration avec les enseignants ;
- le suivi des aménagements et adaptations nécessaires à mettre en place en milieu scolaire et si nécessaire en entreprise

- le suivi du projet d'orientation ;
- le suivi des périodes de formation en milieu professionnel
- l'accompagnement à l'insertion professionnelle.
- la participation aux Equipes de Suivi de la Scolarisation (ESS) en lien avec l'enseignant référent.
- l'organisation du travail de l'AESH co.
- l'organisation des apprentissages et des emplois du temps ainsi que les interventions des personnels de services spécialisés.
- la conception d'un projet pour le dispositif permettant d'articuler les projets personnalisés de scolarisation au projet d'établissement
- le conseil à la communauté éducative en qualité de personne-ressource :
 - ✓ Exercer une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire ;
 - ✓ Exercer une fonction de personne-ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses ;

Compétences particulières attendues de l'enseignant

Circulaire n° 2017-026 du 14-2-2017 Annexe I : Référentiel des compétences spécifiques d'un enseignant spécialisé

Ce poste spécifique nécessite particulièrement de :

- disposer d'une bonne connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation et les aides spécifiques des élèves en situation de handicap ;
- savoir analyser les besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans le projet pédagogique du dispositif ainsi que dans chaque projet individuel ;
- être en mesure de mettre en œuvre les situations d'apprentissage et les adaptations pédagogiques en réponse à l'évaluation des besoins des élèves en situation de handicap ;
- être en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et savoir travailler en équipe pluricatégorielle ;
- démontrer une bonne capacité de communication, d'écoute et de dynamisme ;
- respecter strictement le devoir de discrétion professionnelle ;
- avoir une capacité à se former afin de proposer, aux équipes, un appui pédagogique en qualité de personne-ressource.

Qualifications requises

L'enseignant devra être titulaire d'un certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive – CAPPEI ou équivalent.

Situation administrative

Le poste est à temps complet. Nomination à titre définitif.

Il se partage entre le lycée professionnel Olivier Guichard de Guérande (résidence administrative) et la SEP du lycée polyvalent Alice Milliat de Pontchâteau.

Obligation réglementaire de service en ULIS lycée : 0,5 ETP dans chaque établissement.

Nomination

Nomination par le DASEN après avis d'une commission départementale.